

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Objet** : Convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité

L'an deux mille vingt et un, le 22 Novembre à 15 heures 30 minutes, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 12 novembre 2021, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Éric BALEDENT, Franck BOUCHEZ, Jean-Pierre BOUDINELLE, Emmanuel DELAHAYE, Dominique DELANNOY, Philippe DELAPORTE, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Vincent DUCHEMIN, Bernard DUQUESNE, Denis DUROT, Joël FARCY, France FONGUEUSE, Jean GORRIEZ, Francis GOUESBIER, Sophie GRAVELET LOETSCHER, Stéphane HAUSSOULIER, Guy HAZARD, Dominique HENOCOQUE, Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Claude JACOB, Éric KRAEMER, Pascal LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Christian LESENNE, Serge MAKO, Emmanuel MAQUET, José MARQUE, Jean-Charles MARTEL, Jocelyne MARTIN, Christophe MENNESSON, Éric MOUTON, Claude PATTE, Laurent PRUVOT, Annie ROUCOUX, Thierry RUELLET, Jacky THUEUX, Angelo TONOLLI

Etaient absents ayant donné pouvoir : Guy de BOIVILLE pouvoir à Jean GORRIEZ, Christine VANHEE pouvoir à Pascal LEFEBVRE, Henri SANNIER pouvoir à Anne-Marie DORION

Délibération n°VP/CS.21.20

- En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1983 modifié, l'autorité territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail
- En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'autorité territoriale doit désigner un agent qui serait chargé de » la fonction d'inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de gestion.
- Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.
- Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection.
- Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré :

- Autorise Madame la Présidente à signer une convention avec le Centre de gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'Hygiène et de Sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

Pour Extrait conforme,

La Présidente,  
Patricia POUPART

